



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 avril 2024****Nombre de Conseillers : 19****Présents : 14****Votants : 18**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024**

**Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Unai IRIGOYEN.**

**Excusés : Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).**

**Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY**

**L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :**

**DCM 2024-5 : VOTE DU COMPTE DE GESTION – BUDGET MICROCRECHE 2023**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**APRES** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**VU** l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 22 et 27 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE**, Monsieur ARLA (+1), Monsieur GOIEASKOETXEA votants contre et Monsieur IRIGOYEN s'abstenant, de :

- **ARTICLE UNIQUE : DECLARER** que le compte de gestion du budget de la Microcrèche de la commune d'Arbonne pour l'exercice 2023 (annexé), dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-216400358-20240415-DCM202405BIS-DE

## Résultats budgétaires de l'exercice

70104 - MICRO CRECHE A ARBONNE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		78 663,33	78 663,33
Titres de recette émis (b)	12 461,90	84 925,83	97 387,73
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	12 461,90	84 925,83	97 387,73
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		78 663,33	78 663,33
Mandats émis (f)		42 341,61	42 341,61
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		42 341,61	42 341,61
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	12 461,90	42 584,22	55 046,12
(h - d) Déficit			

**Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Arbonne, le 15 avril 2024**

**Mme la Maire  
Marie José MIALOCQ**

